

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 30 octobre 2025

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 25
Votants : 29

D25.092

L'an deux mille vingt-cinq,
le 30 octobre,
à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 22 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : RODRIGUES David, VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, FABRE Jean, BLANC Sébastien, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, PIGNOL Jean-Philippe (suppléant de CAYREL Jean-Claude), CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, FERNANDEZ Florence, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude et SEGUIN Denis.

Absents : ANDRE Sophie, MALZAC Claude, LAFON Madeleine (pouvoir à FABRE Jean), VALENTIN Christine, POUEVIGNE Roger, POQUET Pascal, JACQUES Jérôme (pouvoir à ROCHOUX Philippe), RODIER Colette (pouvoir à FERNANDEZ Florence) et DE SOUSA Guy (pouvoir à POURQUIER Jean-Paul).

M. David RODRIGUES a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D25.092 : FINANCES – ATTRIBUTION DE SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE DE LA BLANCHISSERIE SUITE A L'ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Vice-président rappelle que dans le cadre du budget annexe de la Blanchisserie (563), il avait été prévu de passer les écritures des admissions en non-valeur du Lavoir des Causse rendu effective par la délibération D25.047 du 3 avril 2025 à la demande transmise par Monsieur le Comptable Public pour un montant de 12 073.66€.

Aussi il convient de prévoir une subvention du budget principal vers le budget annexe pour couvrir le remboursement de la créance afin d'équilibrer le budget.

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2311.1 à 3, L2312.1 à 4 et L2313.1 et suivants,

VU la délibération n°D25.038 en date du 3 avril 2025 adoptant le Budget Primitif Principal de la CC ALCT pour 2025,

VU la délibération N°D25.039 en date du 3 avril 2025 adoptant les Budgets Annexes de la CC ALCT pour 2025,

VU la délibération n°D25.060 en date du 10 juillet 2025 adoptant la Décision Modificative du Budget Primitif Principal de la CC ALCT pour 2025,
VU la décision n°25-DP011 en date du 17 juillet 2025 relative au virement de crédits n°1,
VU la décision n° 25-DP013 en date 7 août 2025 relative au virement de crédit n°2,
VU la délibération D25.047 en date du 3 avril 2025 relative à l'admission en non-valeur du Lavoir des Causses,

APPROUVE la subvention équilibre du Budget Principal pour un montant de 12 073,66€ vers le Budget Annexe de l'Atelier de la Blanchisserie.

DIT que cette subvention de 12 073,66€ sera inscrite au compte budgétaire 65736211 (Subvention de fonctionnement à caractère administratif) du Budget Principal et en contre partie au 757361 (Subvention de fonctionnement – Collectivité de rattachement).

Monsieur le Président ou le Vice-Président sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Talaconlis
48500 LA CANOURGUE

La Canourgue, le 5 novembre 2025,
Le Président,

Jean-Claude SALEIL